Niveau(x) d'enseignement : 7
Centre d'intérêt : 771

Numéro EDUQ : 9470277

Comité de philosophie des universités de langue française.

Le renouveau de la formation au collégial : le rôle de la philosophie : mémoire du Comité de philosophie des universités de langue française à la Commission de l'éducation sur l'enseignement collégial québécois. -- Montréal : Le Comité, 1992.
2, 10 f. ; 28 cm.

Titre de départ. La couv. porte en outre: La Faculté de philosophie de l'Université Laval et les départements de philosophie de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Résumé: f. [1]-2.

Descripteur(s): Philosophie * Formation fondamentale * Evaluation de l'enseignement * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire présente le point de vue des spécialistes enseignants et chercheurs universitaires en philosophie sur la question de l'enseignement de la philosophie au collégial. Il expose leur conception de la formation fondamentale ainsi que la place qu'ils voudraient voir attribuer à la philosophie dans cette formation. Il aborde aussi le problème de l'évaluation de l'enseignement en philosophie.

Type de document :

94-70277

LE RENOUVEAU DE LA FORMATION AU COLLÉGIAL: LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE

MÉMOIRE DU COMITÉ DE PHILOSOPHIE DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

**La Faculté de philosophie de l'Université Laval
et les départements de philosophie
de l'Université de Montréal,
de l'Université du Québec à Montréal,
de l'Université du Québec à Trois-Rivières**

Montréal, 26 septembre 1992

94-70277

LE RENOUVEAU DE LA FORMATION AU COLLÉGIAL: LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE

MÉMOIRE DU COMITÉ DE PHILOSOPHIE DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

RÉSUMÉ

1. La Faculté et les départements de philosophie des Universités de langue française du Québec, réunis devant l'urgence de la situation, soumettent à la Commission de l'Éducation le présent mémoire.

Ce mémoire examine, strictement du point de vue des spécialistes enseignants et chercheurs universitaires en philosophie, qu'on a, du reste, omis de consulter, la question — malencontreusement récurrente — de l'enseignement de la philosophie dans les collèges.

Nos **objectifs** sont simples : exposer comment nous comprenons la notion de formation fondamentale et décrire la contribution spécifique de l'enseignement de la philosophie à cette formation ainsi qu'à celle de la formation générale. Notre point de départ sera le Rapport du Conseil des Collèges. Nous nous permettrons également d'aborder un problème important qui concerne aussi l'enseignement de la philosophie : l'évaluation de l'enseignement.

2. Nos **thèses** principales sont les suivantes:

- **Quant à la formation fondamentale**

L'apport de la réflexion philosophique n'est pas intangible, certes, mais parce qu'il n'est pas directement opérationnalisable ou immédiatement instrumental, puisqu'il est d'ordre conceptuel ou spéculatif, on a énormément de difficulté à apprécier à sa juste valeur la formation d'habitudes de pensée que seule une telle discipline intellectuelle est à même de procurer. Dans ce contexte, réclamer à la fois une meilleure formation fondamentale et une réduction de l'enseignement de la philosophie nous semble une position contradictoire.

- **Quant à la formation générale ou « culture seconde »:**

La philosophie possède des avantages indéniables qui lui sont spécifiques en tant que discipline entièrement consacrée au développement de la raison en elle-même et à la recherche des principes qui gouvernent toute pensée rigoureuse et toute réflexion particulière. Il s'agit précisément ici de l'orientation que la communauté des professeurs de philosophie du collégial s'est donnée dans ses récentes démarches en vue de réformer la séquence des quatre cours obligatoires de philosophie. Un personnel compétent et dynamique est déjà en place et prêt à travailler à la réalisation des propositions du Conseil. Si nous voulons renforcer la culture seconde des étudiants de niveau collégial, si nous voulons consolider les bases de leur formation générale, et si nous voulons assurer que leur formation fondamentale sera cohésive et

articulée, ce n'est pas en les privant d'un langage intégrateur et en leur proposant une formation éclatée que nous y parviendrons.

- **Quant à l'évaluation ou pour une recherche de l'excellence en philosophie**

L'évaluation en bonne et due forme n'a jamais eu lieu dans les collèges. Mais une évaluation des programmes ne saurait être suffisante pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité. Il faut, de plus, que non seulement les plans de cours soient étudiés régulièrement, ce que plusieurs départements de philosophie semblent déjà faire, mais également que les pratiques effectives des enseignants soient soumises à examen et qu'elles puissent être sanctionnées et validées. L'évaluation des enseignements doit être envisagée comme une démarche régulatrice et non pas considérée comme une procédure d'exception : elle doit, par conséquent, être institutionnalisée sur une base régulière et non organisée sur une base ponctuelle ou occasionnelle. Enfin, nous croyons devoir affirmer haut et fort que le diplôme minimal de tout enseignant de philosophie au niveau collégial devrait être le diplôme de maîtrise : non pas, le baccalauréat de premier cycle, comme c'est parfois le cas à l'heure actuelle, non pas la scolarité de maîtrise, mais bien le plein titre de Maître ès Arts en philosophie.

3. Conclusions

Attendu la nécessité de développer chez les collégiens les aptitudes intellectuelles propres à former la capacité d'analyse, de raisonnement et de critique,

Attendu l'importance de donner aux collégiens les moyens de prendre connaissance de la dimension historique de l'expérience humaine et d'être capables de mettre en perspective la diversité des cultures, des valeurs qui les animent et de leurs productions symboliques et techno-pragmatiques,

Attendu l'urgence de donner aux collégiens les moyens d'être sensibilisés au développement de la science, de ses applications techniques et de ses impacts sociaux,

Attendu l'obligation sociale de donner aux collégiens les moyens d'une réflexion argumentée et libre sur les grands problèmes moraux, politiques et idéologiques de notre temps,

Attendu l'existence, en la personne des professeurs de philosophie au niveau collégial, d'un personnel déjà en place, qualifié, organisé et dynamique, prêt à rencontrer avec compétence, professionnalisme et efficacité, les orientations et les besoins de l'enseignement collégial relatifs aux exigences de la formation fondamentale ainsi qu'à celles de la formation générale,

Le Comité de philosophie des universités de langue française propose de maintenir les quatre cours obligatoires de philosophie comme l'option la plus apte à permettre l'atteinte des objectifs visant à renforcer la formation fondementale et de mieux asseoir la formation générale au collégial.

Il prie instamment la Commission de l'éducation de poursuivre les réformes souhaitées et la mise à jour de l'enseignement collégial québécois en concertation avec les coordinations provinciales respectives, et en particulier avec celle la plus directement visée, soit la coordination provinciale de philosophie.

La Faculté de philosophie de l'Université Laval
et les départements de philosophie
de l'Université de Montréal,
de l'Université du Québec à Montréal,
de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Montréal, 26 septembre 1992

• Le porte-parole du Comité interuniversitaire de philosophie est Monsieur Robert Nadeau, professeur de philosophie à l'Université du Québec à Montréal, président de la Fédération canadienne des études humaines.
Adresse: UQAM, Département de philosophie, C.P. 8888, succ. "A", Montréal H3C 3P8, Qc., Canada
Téléphone: 514-987-4161 Télécopieur: 514 987 6721 Courrrier électronique: R27424 @ UQAM

articulée, ce n'est pas en les privant d'un langage intégrateur et en leur proposant une formation éclatée que nous y parviendrons.

- **Quant à l'évaluation ou pour une recherche de l'excellence en philosophie**

L'évaluation en bonne et due forme n'a jamais eu lieu dans les collèges. Mais une évaluation des programmes ne saurait être suffisante pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité. Il faut, de plus, que non seulement les plans de cours soient étudiés régulièrement, ce que plusieurs départements de philosophie semblent déjà faire, mais également que les pratiques effectives des enseignants soient soumises à examen et qu'elles puissent être sanctionnées et validées. L'évaluation des enseignements doit être envisagée comme une démarche régulatrice et non pas considérée comme une procédure d'exception : elle doit, par conséquent, être institutionnalisée sur une base régulière et non organisée sur une base ponctuelle ou occasionnelle. Enfin, nous croyons devoir affirmer haut et fort que le diplôme minimal de tout enseignant de philosophie au niveau collégial devrait être le diplôme de maîtrise : non pas, le baccalauréat de premier cycle, comme c'est parfois le cas à l'heure actuelle, non pas la scolarité de maîtrise, mais bien le plein titre de Maître ès Arts en philosophie.

3. Conclusions

Attendu la nécessité de développer chez les collégiens les aptitudes intellectuelles propres à former la capacité d'analyse, de raisonnement et de critique,

Attendu l'importance de donner aux collégiens les moyens de prendre connaissance de la dimension historique de l'expérience humaine et d'être capables de mettre en perspective la diversité des cultures, des valeurs qui les animent et de leurs productions symboliques et techno-pragmatiques,

Attendu l'urgence de donner aux collégiens les moyens d'être sensibilisés au développement de la science, de ses applications techniques et de ses impacts sociaux,

Attendu l'obligation sociale de donner aux collégiens les moyens d'une réflexion argumentée et libre sur les grands problèmes moraux, politiques et idéologiques de notre temps,

Attendu l'existence, en la personne des professeurs de philosophie au niveau collégial, d'un personnel déjà en place, qualifié, organisé et dynamique, prêt à rencontrer avec compétence, professionnalisme et efficacité, les orientations et les besoins de l'enseignement collégial relatifs aux exigences de la formation fondamentale ainsi qu'à celles de la formation générale,

Le Comité de philosophie des universités de langue française propose de maintenir les quatre cours obligatoires de philosophie comme l'option la plus apte à permettre l'atteinte des objectifs visant à renforcer la formation fondementale et de mieux asseoir la formation générale au collégial.

Il prie instamment la Commission de l'éducation de poursuivre les réformes souhaitées et la mise à jour de l'enseignement collégial québécois en concertation avec les coordinations provinciales respectives, et en particulier avec celle la plus directement visée, soit la coordination provinciale de philosophie.

La Faculté de philosophie de l'Université Laval
et les départements de philosophie
de l'Université de Montréal,
de l'Université du Québec à Montréal,
de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Montréal, 26 septembre 1992

• Le porte-parole du Comité interuniversitaire de philosophie est Monsieur Robert Nadeau, professeur de philosophie à l'Université du Québec à Montréal, président de la Fédération canadienne des études humaines.
Adresse: UQAM, Département de philosophie, C.P. 8888, succ. "A", Montréal H3C 3P8, Qc., Canada
Téléphone: 514-987-4161 Télécopieur: 514 987 6721 Courrrier électronique: R27424 @ UQAM

LE RENOUVEAU DE LA FORMATION AU COLLÉGIAL: LE RÔLE DE LA PHILOSOPHIE

MÉMOIRE DU COMITÉ DE PHILOSOPHIE DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

1. Le comité de philosophie des universités de langue française du Québec et la question de l'enseignement de la philosophie dans les Collèges

Gravement préoccupés par la remise en cause du statut de l'enseignement de la philosophie dans les Collèges et de sa contribution au développement général de l'enseignement au niveau collégial, la Faculté et les départements de philosophie des Universités de langue française du Québec ont décidé de former un comité interuniversitaire chargé de présenter un mémoire sur ce sujet et de répondre ainsi à la consultation générale mise sur pied par la Commission de l'éducation.

La formation d'un tel comité interuniversitaire revêt un caractère exceptionnel à la mesure de la situation actuelle. Il semblerait, à en croire le rapport du Conseil des Collèges[1], que l'on songe à diminuer le nombre de cours de philosophie dans l'enseignement collégial, et ceci sans justification plus approfondie que le recours allusif à l'opinion ou à la prétendue « difficulté à établir des consensus sur l'orientation de l'enseignement de la philosophie » (p. 149, § 2 du rapport). Disons que c'est pour le moins faire bon marché de l'histoire dynamique qui a marqué, dans les milieux de notre discipline, la constante réflexion aussi bien sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial de la philosophie que sur la contribution de cet enseignement à la formation du citoyen et à l'évolution de notre société. En témoignent, depuis bientôt 25 ans, les nombreux colloques, états généraux, consultations, articles, textes, documents, livres, rapports, analyses, numéros spéciaux de revues spécialisées, etc., traitant précisément de ces questions importantes, publications que tout un chacun peut aisément se procurer[2].

---

1. *L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Gouvernement du Québec, 1992.
2. Signalons, entre autres, que les premiers "États Généraux de la philosophie au Québec" ont donné lieu à la publication d'un ensemble d'articles et d'études dans *Philosophiques* XIII, 2 (automne 1986). Voir aussi *La Formation fondamentale. Tête bien faite ou tête bien pleine?*, Actes du XIe colloque interdisciplinaire de la Société de philosophie du Québec, Collectif sous la direction de Christiane Gohier, Montréal, Les Éditions LOGIQUES, vol. 4 de la collection "Théories et pratiques dans l'enseignement" dirigée par Gilles Fortier et Clémence Préfontaine, 1990. Et de même, les Actes du colloque Ce-

Il est étrange qu'il faille régulièrement rappeler à une collectivité singulièrement oublieuse la nécessité vitale de maintenir dans son intégrité l'enseignement de la philosophie comme pièce essentielle à la formation des jeunes membres de cette collectivité, et ce, dès le niveau collégial. Le mémoire soumis ici examine, strictement du point de vue des spécialistes enseignants et chercheurs universitaires en philosophie qu'on a omis de consulter, la question — malencontreusement récurrente — de l'enseignement de la philosophie dans les collèges. Nos objectifs sont simples : exposer comment nous comprenons la notion de formation fondamentale et décrire la contribution spécifique de l'enseignement de la philosophie à cette formation ainsi qu'à celle de la formation générale. Notre point de départ sera le Rapport du Conseil des Collèges que nous avons cité plus haut. Nous nous permettrons également d'aborder un problème important qui concerne aussi l'enseignement de la philosophie : l'évaluation de l'enseignement.

2. Philosophie et formation fondamentale

Le Rapport du Conseil des Collèges accorde une grande importance à la question de la formation dite fondamentale. Ainsi que le Rapport le souligne, l'expression « formation fondamentale » ne renvoie pas à une notion précise universellement reconnue : il n'y a pas de consensus sur ce que devraient être les composantes d'une formation fondamentale. Plutôt que de s'engager dans une polémique, les auteurs du Rapport proposent plus lucidement une « définition » de ce que devrait comporter la formation fondamentale au collège; elle se résume en neuf composantes qu'il vaut la peine de reprendre ici. Ces neuf composantes, incidemment, visent toutes l'acquisition des aptitudes cognitives générales, à savoir :

- les capacités intellectuelles génériques et supérieures;
- la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée;
- les méthodes de travail intellectuel;
- l'autonomie dans la poursuite de la formation;
- la capacité et l'habitude de réfléchir sur les questions morales et éthiques;
- l'ouverture au monde et à la diversité des cultures;
- la conscience des grands problèmes et défis de notre temps;
- la conscience de la dimension historique de l'expérience humaine;

---

geps/Universités consacré au thème "Épistémologie et critique sociale des sciences", qui eut lieu à l'Université de Montréal les 18 et 19 janvier 1991, ont été publiés dans *Philosopher*, N° 11 (mai 1991).

Quand il s'agit de questionner l'enseignement de la philosophie et les besoins de renouveau des collèges, on est en présence d'une communauté qui, fidèle en cela à la vocation même de notre discipline, à son histoire et à ses grands modèles, s'interroge lucidement la première et sans cesse, de manière critique et responsable, sur son activité, sa pertinence et son efficacité pédagogique, scientifique et sociale.

- la capacité et l'habitude de faire des retours sur les apprentissages, d'intégrer divers éléments et d'établir des liens entre eux. (p. 95)

Bien que cette énumération ne soit pas exhaustive et demeure un peu floue, nous ne pouvons être que globalement d'accord avec une telle liste. Il s'agit simplement de circonscrire un certain ensemble d'aptitudes intellectuelles universelles, « universelles » signifiant « transférables à n'importe quel domaine de connaissance quel que soit son contenu spécifique ». L'idée n'est pas nouvelle. Depuis la deuxième guerre mondiale — et surtout depuis l'apparition de l'informatique — la durée de vie des connaissances techniques est tellement courte que la seule solution durable pour le jeune citoyen est d'*apprendre à apprendre*, ce qui exige de pouvoir développer une connaissance formelle de second ordre sur les connaissances. Lorsqu'une connaissance devient dépassée, l'individu doit pouvoir s'adapter naturellement et rapidement, et la formation collégiale correspond, au Québec, — c'est assurément là l'un des traits les plus distinctifs de notre société — à ce moment privilégié où le citoyen est à même de développer et de consolider ces capacités générales d'adaptation et de polyvalence.

Le Rapport du Conseil est cependant plutôt discret sur les moyens à prendre pour développer des aptitudes générales de cette nature. Nous nous heurtons ici à une difficulté fondamentale : le général ne s'enseigne pas.

La question du développement de la maîtrise de la langue maternelle écrite nous servira ici, brièvement, d'exemple. Le rapport parle de « dilemme : faut-il mettre l'accent sur l'enseignement de la littérature [...] ou sur la maîtrise de la langue...? » (p. 141). Il s'agit là, selon nous, d'un faux dilemme : comment peut-on développer chez l'étudiant une maîtrise réelle et profonde de la langue sans l'amener à se frotter à la littérature? Maîtriser la langue signifie, au Québec francophone, être capable d'utiliser les ressources expressives du français, être capable de s'exprimer clairement et de manière nuancée, être en mesure de formuler sa pensée en termes précis, etc. Cela ne peut s'apprendre que par référence à des situations exemplaires, voire idéales, à savoir celles qui, justement, sont mises en scène dans les œuvres littéraires de qualité. C'est dire qu'on ne peut acquérir cette maîtrise de la langue écrite si l'on n'analyse pas d'un peu près comment d'autres concrètement y parviennent et en font preuve. Bref, les aptitudes fondamentales se développent au contact intime de situations qui font appel à ces mêmes capacités. Il faut un équilibre entre la fréquentation des auteurs et le retour réflexif sur la langue. Plus généralement, les aptitudes cognitives fondamentales ne peuvent se développer que dans cette dynamique de fréquentation des textes et de retour réflexif sur les problèmes.

Or cette conception, qui demanderait certainement à être développée davantage pour être mieux appréciée, semble avoir été implicitement adoptée par les auteurs du

Rapport. Mais n'est-ce pas là le genre d'activité qui caractérise la réflexion et la méthode philosophique? En effet, non seulement la philosophie fait-elle partie des disciplines qui pratiquent cette démarche dialectique, mais elle est la seule dont c'est la raison d'être. Dans ce contexte, il est pour le moins surprenant que le rapport propose une nette diminution de la place de la philosophie dans l'enseignement collégial. Nous ne parlons pas ici d'une diminution de la place de la philosophie en termes d'heures d'enseignement mais d'un rétrécissement de son champ d'intervention.

Il ressort, en effet, du Rapport que l'on veut confiner l'intervention de la philosophie à l'éthique et à la morale personnelle et sociale. La contribution des cours de philosophie dans le développement des aptitudes intellectuelles (capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'élaborer un discours réflexif, un discours critique, capacité de comprendre des situations abstraites nouvelles, etc.) est présentée comme un à-côté, une contribution supplémentaire (voir p. 143) de la philosophie. On cherchera en vain les raisons explicites et argumentées d'une telle prise de position à moins qu'elle ne soit basée sur le fait que « la légitimité et la pertinence de cet enseignement [de la philosophie] sont remises en question, non seulement par de nombreux élèves mais aussi par plusieurs acteurs et observateurs qualifiés de l'enseignement collégial. » (p. 149). Il nous semble important de signaler ici qu'aucune évaluation systématique de l'enseignement de la philosophie au collégial n'a été effectuée à ce jour, et qu'avant toute réforme une telle évaluation doit avoir lieu.

On se trouve ici au cœur du véritable dilemme de l'enseignement de la philosophie. Le problème est le suivant : tout le monde est d'accord pour favoriser des enseignements qui contribuent au développement d'aptitudes intellectuelles, mais l'acquisition de ces aptitudes est extrêmement difficile à mesurer, si bien qu'il est tentant d'évaluer la pertinence d'un cours à son apport de connaissances particulières. Un étudiant qui a terminé un cours de mathématiques, de chimie ou de sociologie a acquis un certain bagage de connaissances spécifiques facilement mesurables. Mais, dira-t-on, qu'apprend-on véritablement dans un cours de philosophie? Il est clair que l'on chercherait en vain un tel contenu de connaissances particulières dans des cours basés sur la lecture de textes de Platon, de Descartes ou de Russell. L'apport de la réflexion philosophique n'est pas intangible, certes, mais parce qu'il n'est pas directement opérationnalisable ou immédiatement instrumental, puisqu'il est d'ordre conceptuel ou spéculatif, on a énormément de difficulté à apprécier à sa juste valeur la formation d'habitudes de pensée que seule une telle discipline intellectuelle est à même de procurer.

Ce serait donc un leurre de croire que d'autres disciplines sont en meilleure, ou même en aussi bonne position que la philosophie pour contribuer efficacement à la

formation fondamentale. Ce sont justement très souvent les professeurs des autres disciplines qui, les premiers, déplorent la carence d'aptitudes fondamentales chez leurs étudiants. C'est pourquoi il est de plus en plus fréquent que les programmes universitaires de premier cycle (en sciences naturelles, en sciences administratives, en sciences humaines, en lettres et en arts) comptent un certain nombre de cours de philosophie soit obligatoires, soit optionnels. C'est une tendance qui est apparue depuis une douzaine d'années et qui s'est accentuée récemment.

Les problèmes inhérents à l'acquisition d'une formation fondamentale sont profonds et ils sont liés à la structure globale du projet éducatif québécois. Il n'y a pas de solution miracle à ces problèmes mais ce n'est certainement pas en retranchant, voire en ajoutant tel ou tel cours que, du jour au lendemain, le niveau de formation fondamentale fera un bond en avant chez nous. Une chose est sûre en tout cas : la diminution de la place accordée à la philosophie au niveau collégial, à supposer que cette option soit retenue par le Gouvernement, serait certainement une contribution hautement négative à la solution de ces problèmes. Réclamer à la fois une meilleure formation fondamentale et une réduction de l'enseignement de la philosophie nous semble une position contradictoire.

3. Philosophie et culture seconde

Il est également paradoxal qu'après avoir insisté sur le besoin d'une formation fondamentale de qualité et d'« une formation générale large et solide leur [les étudiants] permettant d'accéder à la culture seconde (humaniste, scientifique et technologique), d'acquérir les valeurs essentielles à la vie dans une société complexe, pluraliste et ouverte sur le monde, et de s'initier aux réalités socio-politiques » (p. 122), le Rapport propose une diminution de la place de la philosophie dans les programmes.

Option d'autant plus paradoxale que dans l'état actuel des propositions du Conseil, la formation générale ne comporte aucun pôle intégrateur, aucune perspective unificatrice, reproduisant ainsi inopinément l'éparpillement et le manque de cohérence déjà reproché aux programmes de lettres et de sciences humaines. Or la philosophie possède des avantages indéniables qui lui sont spécifiques en tant que discipline entièrement consacrée au développement de la raison en elle-même et à la recherche des principes qui gouvernent toute pensée rigoureuse et toute réflexion particulière. Sans prétendre surplomber les disciplines littéraires, artistiques ou scientifiques, il faut néanmoins reconnaître que la philosophie est la seule discipline qui touche à l'ensemble des thématiques mentionnées par le Conseil et qui ait sur ces thématiques une approche globale et critique. Loin de se limiter aux seules composantes savantes de la culture seconde, qu'elle est pourtant seule à couvrir d'un regard unificateur et systématique, la philosophie réfléchit aussi bien sur les composantes

anthropologiques et symboliques de cette culture seconde, permettant ainsi un dialogue entre culture savante et culture traditionnelle, spécialement dans la perspective des valeurs humaines que le Conseil met à juste titre parmi ses priorités de formation. En cette ère d'hyper-spécialisation, il s'agit là de vertus disciplinaires qu'on aurait grand tort de négliger.

De plus, il n'est pas sans intérêt de noter qu'il s'agit précisément ici de l'orientation que la communauté des professeurs de philosophie du collégial s'est donnée dans ses récentes démarches en vue de réformer la séquence des quatre cours obligatoires de philosophie. Loin de contredire les orientations retenues par le Conseil, les professeurs de philosophie travaillent présentement à établir plus fermement et de manière plus systématique, cohérente et ouverte à l'évaluation externe indépendante, les bases d'une contribution mieux intégrée de la philosophie à la formation générale et fondamentale des élèves, tel que le Conseil lui-même les définit. Un personnel compétent et dynamique est déjà en place et prêt à travailler à la réalisation des propositions du Conseil. Et ceci, dans une perspective strictement pragmatique, sinon socio-économique, n'est pas négligeable.

Loin d'être dépassée par les problématiques contemporaines, la philosophie est aujourd'hui comme toujours une discipline dynamique qui est partie prenante de l'évolution et du développement de ces problématiques. Plus concrètement, l'activité philosophique, en prise directe avec l'essor théorique et culturel ayant marqué la société québécoise, est souvent à l'origine de la réflexion sur les instruments les plus aptes ou les plus novateurs qu'on entend donner aux collégiens pour leur permettre d'affronter les défis de l'avenir. Adossé sur la pensée des grands auteurs, l'enseignement de la philosophie, qui tente de réduire le plus possible l'ignorance et les préjugés peut-être avec plus d'efficacité que d'autres enseignements possibles, prépare les futurs citoyens à aborder avec rigueur logique et distance critique non seulement les thématiques éthiques et politiques, mais aussi les problématiques sociales, économiques, technologiques et scientifiques. L'enseignement de la philosophie est également à même de fournir une perspective historique qui permet de mettre en résonance les problèmes contemporains avec la tradition culturelle de notre civilisation.

Si nous voulons renforcer la culture seconde des étudiants de niveau collégial, si nous voulons consolider les bases de leur formation générale, et si nous voulons assurer que leur formation fondamentale sera cohésive et articulée, ce n'est pas en les privant d'un langage intégrateur et en leur proposant une formation éclatée que nous y parviendrons. Le modèle des « Humanities » proposé par les auteurs du Rapport ne saurait remplir ce rôle adéquatement. Ce modèle, étranger à notre culture, n'aiguisant en rien l'esprit critique, amplifierait la dispersion dénoncée par le Conseil et faillirait

à la mise en place d'un axe intégrateur. C'est, au contraire, en laissant à la philosophie le rôle qu'elle joue actuellement dans l'acquisition de la formation générale que l'on évitera les défauts du modèle rival des « Humanities ». De plus, par rapport au modèle des « Humanities » tel que l'évoque le Rapport, la supériorité de la philosophie dans sa fonction socio-institutionnelle tient à ce qu'elle peut apporter aux étudiants du collégial : l'ouverture d'esprit, la capacité de mettre en contexte idéologique, historique, socio-culturel les thèses qu'on leur présente, et aussi la faculté de pouvoir faire une distinction épistémologique entre un exemple et une démonstration, entre un jugement de fait et un jugement de valeur, entre une simple opinion et un argument probant, entre un préjugé et une norme réfléchie. Enfin, une société n'a pas grand chose à gagner d'un enseignement de la philosophie que l'on voudrait confiner, comme certains passages du Rapport pourraient être interprétés (p. 142-143, 147), à la formation de citoyens *politically correct*. Cette insistance à vouloir restreindre le rôle des philosophes à celui de formateurs moraux est suspecte. La contribution des philosophes au développement moral et à la formation éthique passe avant tout par le développement de l'esprit critique qui, lui-même, ne s'opère que par l'examen des principes éthico-politiques et leur éventuelle remise en question, ce qui prévient ainsi l'endoctrinement et le fanatisme.

4. Pour une recherche de l'excellence en philosophie

Le Rapport du Conseil met beaucoup d'importance sur l'évaluation — et en particulier sur l'évaluation des apprentissages, des modes de gestion, et des équipements institutionnels. Il nous semble cependant que ce document de réflexion passe un peu trop rapidement sur la nécessaire évaluation des enseignements de philosophie qui se font dans les collèges et sur celle des enseignants qui dispensent ces cours. Cette évaluation ne nous semble pas suffisante à l'heure actuelle, loin de là, et les importants objectifs — tous très bien identifiés dans le rapport — que seule une procédure efficace et régulière d'évaluation des enseignements (régime pédagogique, contenus de cours, méthodes de contrôle des apprentissages, etc.) permettrait d'atteindre, risquent dès lors de demeurer des vœux pieux.

Notons qu'une telle opération d'évaluation en bonne et due forme, suivant en quelque sorte l'un ou l'autre des modèles en vigueur dans les universités québécoises, n'a jamais eu lieu dans les collèges. Une telle évaluation devrait, en fait, venir compléter l'évaluation déjà envisagée dans le Rapport du Conseil. Car une évaluation des programmes ne saurait être suffisante pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité. Il faut, de plus, que non seulement les plans de cours soient étudiés régulièrement, ce que plusieurs départements de philosophie semblent déjà faire, mais également que les pratiques effectives des enseignants soient soumises à examen et

qu'elles puissent être sanctionnées et validées. Une telle évaluation doit immanquablement porter sur le contenu réel des cours, sur les méthodes pédagogiques en vigueur, sur les moyens didactiques en usage, sur les lectures suggérées, les travaux requis, les critères, normes et procédures d'évaluation des élèves, etc. Il faudrait, dès lors, que non seulement les enseignements effectifs soient examinés de manière à identifier les correctifs qui, le cas échéant, devraient être apportés, mais il faudrait également que, d'une manière ou d'une autre, ces enseignements, au moins pour ce qui concerne les cours obligatoires, soient éventuellement sanctionnés par la mise en vigueur de normes nationales, ce qui pourrait exiger, par exemple, de recourir à un examen standard auquel seraient soumis tous les élèves du collégial.

De plus, le Rapport du Conseil met beaucoup l'accent sur l'amélioration des possibilités de formation continue pour les professeurs du collégial. Le ressourcement permanent des professeurs, par exemple par le maintien et le développement de programmes comme *Performa*, est sans doute vu par la majorité des intervenants du milieu collégial comme une nécessité. Il faut signaler cependant que trop peu des cours de recyclage qui ont effectivement été jusqu'ici offerts aux professeurs touchaient à des questions de contenu philosophique : plutôt que d'offrir la possibilité d'une mise à jour dans divers champs de la discipline susceptibles d'aider les enseignants à améliorer leur niveau de formation et d'information, on a préféré le plus souvent centrer ce genre d'interventions sur leur perfectionnement didactique. Un virage important, ici, s'impose manifestement : toutes les personnes qui enseignent la philosophie au niveau collégial devraient, comme leurs collègues du niveau universitaire, avoir un droit indiscutable au ressourcement intellectuel, et cela devrait pouvoir être accompli pendant le temps de travail, c'est-à-dire pouvoir être comptabilisé dans la charge normale et ne jamais occasionner un surcroît de travail. Et ce ressourcement devrait avant tout viser le maintien, voire le développement de la compétence philosophique des enseignants.

Notre insistance présente sur la nécessité de procéder à l'évaluation des pratiques effectives d'enseignement n'a pas pour objectif de contribuer à répandre des préjugés. Nous sommes, au contraire, d'avis qu'une très large majorité des professeurs de philosophie du niveau collégial sont tout à fait compétents et qu'ils accomplissent leur travail avec un professionnalisme qui les honore. Cela dit, l'évaluation des enseignements doit être envisagée comme une démarche régulatrice et non pas considérée comme une procédure d'exception : elle doit, par conséquent, être institutionnalisée sur une base régulière et non organisée sur une base ponctuelle ou occasionnelle. Cependant, l'opération d'envergure actuellement requise dans les collèges sera d'autant plus difficile à réaliser que le souci de l'évaluation n'y a jamais été posé au départ comme une nécessité de la vie professionnelle de l'enseignant, au contraire de

ce qui se fait dans les universités. Et cette opération sera d'autant plus délicate à mener à terme que le niveau de formation des professeurs de philosophie au collégial a pu varier au gré des institutions et que les mécanismes d'embauche (et surtout les normes en vigueur et les procédures suivies) ne semblent pas avoir toujours permis d'atteindre les meilleurs résultats possibles. À ce chapitre, nous croyons devoir affirmer haut et fort que le diplôme minimal de tout enseignant de philosophie au niveau collégial devrait être le diplôme de maîtrise : non pas, le baccalauréat de premier cycle, comme c'est parfois le cas à l'heure actuelle, non pas la scolarité de maîtrise, mais bien le plein titre de Maître ès Arts en philosophie. De plus, il devrait aller de soi que les détenteurs d'un doctorat en philosophie, qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir, devraient au moins bénéficier d'un préjugé favorable sinon avoir préséance à l'embauche, toutes choses égales par ailleurs. Il n'est pas évident, loin de là, qu'à l'heure actuelle les collèges du Québec se soient donné, et le plus souvent sans doute pour des raisons d'économie sur les salaires, des normes d'embauche qui favorisent partout et toujours l'excellence.

Une dernière chose mérite d'être signalée : il nous semble évident que les administrations locales n'encouragent pas toujours comme il se devrait — c'est-à-dire en adoptant des moyens adéquats et notamment par la confection d'horaires spéciaux et par l'octroi automatique d'une permission de s'absenter du collège certains jours ou encore pendant certaines heures d'une journée normale de travail — les enseignants désireux de poursuivre leurs études ou encore de participer aux séminaires réguliers des groupes de recherche en place dans les diverses universités. Une telle attitude, au demeurant fort répandue, est au détriment de la recherche de l'excellence. Car l'enseignement de la philosophie n'est pas l'enseignement d'un certain nombre de techniques simples ou répétitives. La philosophie, bien qu'elle soit essentiellement constituée d'un corpus de textes classiques, est une discipline en pleine effervescence aujourd'hui. Historiquement, cette discipline a été la matrice de toutes les autres problématiques existantes et elle est à l'origine de tous les champs spécialisés du savoir. L'enseignement de la philosophie vise à développer la capacité de la réflexion personnelle : or on ne saurait apprendre aux plus jeunes à réfléchir judicieusement par eux-mêmes si l'on ne conserve pas soi-même l'habitude de lire les auteurs qui font progresser cette discipline et si l'on ne développe pas pour soi-même le goût de débattre des questions philosophiques qui sont à l'ordre du jour.

Conclusion

Reprenons, en conclusion, les termes du Rapport du Conseil des collèges, mais à notre manière:

Attendu la nécessité de développer chez les collégiens les aptitudes intellectuelles propres à former la capacité d'analyse, de raisonnement et de critique,

Attendu l'importance de donner aux collégiens les moyens de prendre connaissance de la dimension historique de l'expérience humaine et d'être capables de mettre en perspective la diversité des cultures, des valeurs qui les animent et de leurs productions symboliques et techno-pragmatiques,

Attendu l'urgence de donner aux collégiens les moyens d'être sensibilisés au développement de la science, de ses applications techniques et de ses impacts sociaux,

Attendu l'obligation sociale de donner aux collégiens les moyens d'une réflexion argumentée et libre sur les grands problèmes moraux, politiques et idéologiques de notre temps,

Attendu l'existence, en la personne des professeurs de philosophie au niveau collégial, d'un personnel déjà en place, qualifié, organisé et dynamique, prêt à rencontrer avec compétence, professionnalisme et efficacité, les orientations et les besoins de l'enseignement collégial relatifs aux exigences de la formation fondamentale ainsi qu'à celles de la formation générale,

Le Comité de philosophie des universités de langue française propose de maintenir les quatre cours obligatoires de philosophie comme l'option la plus apte à permettre l'atteinte des objectifs visant à renforcer la formation fondementale et de mieux asseoir la formation générale au collégial.

Il prie instamment la Commission de l'éducation de poursuivre les réformes souhaitées et la mise à jour de l'enseignement collégial québécois en concertation avec les coordinations provinciales respectives, et en particulier avec celle la plus directement visée, soit la coordination provinciale de philosophie.

La Faculté de philosophie de l'Université Laval
et les départements de philosophie
de l'Université de Montréal,
de l'Université du Québec à Montréal,
de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Montréal, 26 septembre 1992

• Le porte-parole du Comité interuniversitaire de philosophie est Monsieur Robert Nadeau, professeur de philosophie à l'Université du Québec à Montréal, président de la Fédération canadienne des études humaines.
Adresse: UQAM, Département de philosophie, C.P. 8888, succ. "A", Montréal H3C 3P8, Qc., Canada
Téléphone: 514-987-4161 Télécopieur: 514 987 6721 Courrrier électronique: R27424 @ UQAM